

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">oo oo oo oo oo oo oo</p> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p style="text-align: center;">oo oo oo oo oo oo oo</p> <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p style="text-align: center;">oo oo oo oo oo oo oo</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 39 Ont participé au vote : 52 Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 21-09- 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT HUIT SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Maintien des avantages acquis prime de fin d'année</p> <p>N° d'Ordre : 238-23</p> <p>Secrétaire de Séance : Nathalie CORNET</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, René DRAGUE, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Claude SIRE, Daniel ASPE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, Jean SERVAT a donné procuration à Roger PAILLES, Pierre SERRA a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELÀ, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Marie-France MARTIN, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

RAPPELLE que conformément à l'article 111 de la loi 84-53 aujourd'hui codifié article L.714-11 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Conflent puis de la Communauté de Communes Conflent Canigó, par délibérations successives, s'est prononcé en faveur du maintien des avantages acquis par les personnels des communes membres. Ces avantages sont conservés à titre individuel.

Ainsi, la municipalité de Prades et le SIVM du Conflent avait octroyé une prime de fin d'année aux Agents Titulaires et aux Agents Non titulaires de la Fonction Publique Territoriale en poste au 31 décembre de l'année en cours.

PROPOSE au conseil le maintien de cette prime qui s'élève à 461 euros brut pour un agent à temps complet. Cette prime, versée au mois de novembre, sera indexée chaque année sur la base de l'évolution du point d'indice des salaires de la fonction Publique Territoriale, jusqu'à la fin du mandat.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

DONNE un avis favorable à la proposition de Monsieur le Président.

ACCORDE au personnel intercommunal une prime de fin d'année qui, pour l'année 2023, est fixée à **461 Euros (Quatre Cent Soixante et Un Euros)** pour un agent à temps complet, proratisée en fonction de la durée de travail hebdomadaire, comme proposé par son Président.

PRECISE que cette prime sera liquidée avec les traitements du mois de Novembre.

DIT QUE les crédits correspondants sont prévus au budget 2023, chapitre 012.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 09 OCTOBRE 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

